

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

recueil exceptionnel N° 29 – 9 septembre 2015

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET	
Décision portant subdélégation de signature	1
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-OUEST	
Arrêté n° 2015-07 portant subdélégation de signature pour exercer la compétence en matière d'administration générale	3
Décision n° 2015-08 portant subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO.	9



PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DECISION portant subdélégation de signature

Le préfet de la région Limousin préfet de la Haute-Vienne officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du mérite

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;
- Vu le décret du 18 septembre 2014 portant nomination de M. Laurent CAYREL, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2011 portant nomination de Mme Anne-Marie BOULENGIER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Limousin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 portant délégation de signature à Mme Anne-Marie BOULENGIER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Limousin;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

Décide

Article 1er:

La présente décision définit les conditions dans lesquelles peut être subdéléguée la délégation de signature donnée, par arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014, à Mme Anne-Marie BOULENGIER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Limousin.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BOULENGIER, la subdélégation est donnée à M. Benoît LAVIGNE, directeur régional adjoint.

Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BOULENGIER et de M. Benoît LAVIGNE, la subdélégation est donnée, pour application des articles 1 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14

octobre 2014 précité, aux chefs de services dans le cadre des compétences du service dont ils ont la charge, à savoir :

- M. Arnaud FAVIER, pour le secrétariat général,
- Mme Valérie ISABELLE, pour le service régional de l'alimentation,
- M. Pierre RIGONDAUD, pour le service régional de l'agriculture et de la forêt,
- M. Dominique LABATTUT, pour le service régional de la formation et du développement,
- M. Benoît BOUTEFEU, pour le service régional de l'information statistique, économique et territoriale.

Article 4:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BOULENGIER et de M. Benoît LAVIGNE, la subdélégation est donnée pour application de l'article 2 de arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 précité à :

- M. Dominique LABATTUT, chef du service régional de la formation et du développement,

Article 5:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BOULENGIER, de M. Benoît LAVIGNE et des chefs de services précisés à l'article 3 de la présente décision, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Véronique DELGOULET, pour les actes mentionnés aux articles 1 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 précité relevant de la compétence du secrétariat général,
- Christine DELORD pour les actes mentionnés aux articles 1 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 précité relevant de la compétence du service régional de l'alimentation dans le domaine animal,
- Mme Maïeder ALSUMARD pour les actes mentionnés aux articles 1 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 précité relevant de la compétence du service régional de l'alimentation dans le domaine végétal,
- M.Patrick DRUELLE, pour les actes mentionnés aux articles 1 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 précité relevant de la compétence du service régional de l'agriculture et de la forêt,
- M.Jean-Marie CHANSON, pour les actes mentionnés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 précité relevant de la compétence du service régional de la formation et du développement,
- Mme Catherine LAVAUD, pour les actes mentionnés aux articles 1 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2014-252 du 14 octobre 2014 précité relevant de la compétence du service régional de l'information statistique, économique et territoriale.

Article 6:

La décision du 9 juin 2015 portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BOULENGIER est abrogée.

Article 7:

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Limousin, le directeur régional adjoint des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Limousin.

Fait à Limoges le 1er septembre 2015 Pour le préfet et par délégation, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Limousin,

Anne-Marie BOULENGIER



Arrêté n° 2015-07

portant subdélégation de signature

pour exercer la compétence en matière d'administration générale

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions et l'État, et en particulier son article 12;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et en particulier ses articles 7 et 7-1;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes;
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2006 du préfet de la région Limousin, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest;
- Vu le décret du 18 septembre 2014 portant nomination de M. Laurent CAYREL en qualité de préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2015 du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, nommant M.Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Quest à compter du 1er juin 2015;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015-83 du 1^{er} juin 2015 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Denis Borde, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest:

Arrête:

Article 1er

Par arrêté préfectoral en date du 1er juin 2015 délégation de signature a été donnée à monsieur Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions en matière d'administration générale.

Article 2:

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2015 suscité, la délégation de signature conférée à M. Denis BORDE pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction interdépartementale des routes centre ouest et selon les modalités définies dans l'article 3, à compter du 1^{er} septembre 2015

2.1 -Les directeurs adjoints

M. Philippe LAFONT, ingénieur en chef des T.P.E., directeur adjoint chargé de l'exploitation M. Jean-Pierre JOUFFE, ingénieur en chef des T.P.E., directeur adjoint chargé du développement

2.2 Les chefs de services et adjoint :

Mme Laurence CHAPELAIN, APAE, secrétaire générale

M. Hervé MAYET, ingénieur en chef, chef du service des politiques et techniques

M. Dominique BIROT, IDTPE, chef du service ingénierie routière

Mme Corinne MAFRA, IDTPE, chef du service qualité et relations avec les usagers,

En cas d'empêchement de Mme la secrétaire générale, M. Benoît POUGET, ITPE, secrétaire général adjoint

2.3 Dans le cadre de leurs compétences territoriales, les chefs de districts et, en cas d'empêchement du chef de district, les responsables de pôle exploitation, adjoints des chefs de districts, le responsable de pôle technique suivants:

Mme Florence TIBI, IDTPE, chef du district autoroutier A20,

- M. Cédric JOSEPH, ITPE, chef du district de Limoges
- M. Vivien LAPEYRE, ITPE, chef du district de Périgueux
- M. Guillaume LIBERT, ITPE, chef du district de Guéret à compter du 1^{er} octobre 2015
- M. Gérard PEYROT, TSCDD, responsable du pôle exploitation du district de GUERET, chef du district de Guéret par intérim jusqu'au 30 septembre 2015
- M. Jean-Marc LEPINCON, responsable du pôle exploitation du district de POITIERS, chef du district de Poitiers par intérim jusqu'au 31 décembre 2015
- M. Dominique LEOBON, TSCDD, responsable du pôle exploitation du district de LIMOGES
- M. Franck MATELAT, TSCDD, responsable du pôle exploitation du district de PERIGUEUX
- M. Pascal DARFEUILLE, TSCDD, responsable du pôle technique du district de GUERET, en cas d'empêchement du chef de pôle exploitation, jusqu'au 30 septembre 2015
- 2.4 Dans le cadre de leurs compétences territoriales, les responsables de pôles administratifs, les chefs d'antenne du district autoroutier et adjoints, la responsable du pôle technique du district de Poitiers et les chefs de centre d'exploitation et d'intervention ou d'entretien spécialisé :

DISTRICT AUTOROUTIER A20

- M. Philippe DARDANT, SACDDCE, responsable du pôle administratif
- M. Eddy CHAMBON, TSCDD, chef de l'antenne d'Argenton sur Creuse
- Mme Catherine PICAVET, TSCDD, chef du CEI d'Argenton sur Creuse M. Dominique RONDIER, TSPDD, chef du CEI de Vatan
- M. Denis MERCERON, TSDD, chef du CEI de Bourges,
- M. Christian DUVOUX, TSCDD, chef de l'antenne de Feytiat, chef de l'Antenne d'Uzerche par intérim
- M. Thierry DUCHENE, TSPDD, chef du CEI de Bessines
- M. Pierre NICOLAS, TSPDD, chef du CEI de Feytiat
- M. Romuald RHODES, TSCDD, chef du CEI d'Uzerche
- M. Laurent PEYRIE, TSCDD, chef du CEI de Brive

DISTRICT DE GUERET

M. Philippe LEMEUNIER, TSCDD, responsable du pôle administratif

M. Belaid MEDASSI, TSPDD, chef du CEI de Guéret,

M. Pascal MONTEIL, TSDD, chef du CEI de la Souterraine

M. Philippe COUTURIER, TSDD, chef du CEI de Lamaids,

DISTRICT DE LIMOGES

M. Frédéric PRIOULT, TSPDD, chef du CEI d'Etagnac

M. Bernard NOURISSON, OPA/CHEF D'EQUIPE A, chef du Centre d'Entretien Spécialisé de Limoges

M. Christophe DOUTRE, TSDD (par détachement), chef du CEI de Limoges

DISTRICT DE PERIGUEUX

Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, SACDDCE, responsable du pôle administratif

M. Daniel DANG, TSPDD, chef du CEI de Périgueux

M. Bruno BONNET, TSCDD, chef du CEI d'Agen M. Marcel GUISSET, TSDD, chef du CEI de Castillonnès

DISTRICT DE POITIERS

Mme Loetitia DESCHAMPS, SACDDCN, responsable du pôle administratif

M. Marc GERMANNAUD, OPA/CHEF D'EXPLOITATION B, chef du CEI de Bellac, chef du CEI de Lussac par intérim

M. Sébastien CLOPEAU, TSDD, chef du CEI de Poitiers

Mme Isabelle LAURIN, TSPDD, chef du pôle technique

M. Patrick BREILLAD, TSPDD, chef du CEI de Bressuire

M. Jacky JAUD, OPA/CHEF MAGASINIER B, chef de l'atelier mécanique et du magasin

M. Dominique MARTEAU, OPA/CHEF D'EQUIPE A, chef du Centre d'Entretien Spécialisé de Poitiers

2.5 Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureaux fonctionnels

SECRETARIAT GENERAL

Mme Dominique WANGERMEE, SACDDCE, chef du pôle ressources humaines,

M. Michel POITELON, OPA/ CHEF D'EXPLOITATION B, chef du pôle santé et sécurité au travail

Mme Isabelle DEVEAUD, AAE, chef du pôle administratif

M. Christophe BLANCHON, SACDDCE, chef du pôle moyens généraux et informatique

Mme Marie-Claire ESTRADE, SACDDCE, chef du pôle recrutement et formation

Mme Elisabeth BONNET, SACDDCS, adjointe au chef de pôle commande publique et affaires juridiques, chef du pôle commande publique et affaires juridiques par intérim à compter du 1er septembre 2015

SERVICE D'INGENIERIE ROUTIERE

Mme Françoise CHEVIN, ITPE, chargée de projet

M. Éric BÉRTE, TSCDD, chargé de projet

M. Olivier STONS, ITPE, chargé de projet

M. Hassane STITOU, ITPE, chargé de projet

M. Pierre RICARD, AAE, chef du pôle assistance et gestion

Mme Anne-Marie MAURY, OPA/TECHNICIEN NIVEAU 1, adjointe au chef du pôle assistance et gestion

SERVICE QUALITE ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

M. Fabrice SALIBA, SACDDCS, chargé de la mission relations usagers – communication

M. Bertrand DANES, ITPE, chargé de la mission contrôle de gestion

M. Clément BOURCART, AAE, chargé de la mission qualité - développement durable

Mme Marylène SAINT-CLAIR, SACDDCN, adjointe au chargé de mission relations usagers communication

SERVICE DES POLITIQUES ET TECHNIQUES

Mme Nelly CARTELIER, TSCDD, chef de bureau administratif et gestion

Mme Isabelle RIBEIRO, ITPE, chef du bureau politiques et maîtrise d'ouvrage

M. Eddie JACQUET, ITPE, chef du bureau ingénierie, exploitation et sécurité,

- M. Thierry REYNAUD, IEF, chargé de mission ingénierie de l'entretien routier
- M. Denis GUILLON, ITPE, chef du bureau des ouvrages d'art,
- M. Eric RENAUDIE, OPA/ Technicien principal, responsable du pôle maintenance du BIESR, pour le pôle maintenance et investissement, équipements dynamiques, informatiques et réseaux du BIESR
- 2.6 Dans le cadre de leurs compétences et en cas d'empêchement du chef de CEI, les techniciens en poste en district nommément cités ci-dessous :
- M. Jacques ALEXANDRE, TSPDD, Antenne d'Uzerche
- M. Thierry MOUZAC, TSDD, CEI de Brive
- M. Jean-Noël PINTO DE MAGALHAES, TSDD, CEI de Feytiat
- M. Jean-François TAMISE, TSDD, CEI de Feytiat,
- 2,7 Dans le cadre de leurs compétences et en cas d'empêchement du chef de bureau ou chef d'antenne, les personnes nommément citées ci-dessous :
- M. Stéphane CHARRET, TSPDD, délégué RN 151, adjoint au chef d'antenne d'Argenton sur Creuse
- M. Gilles PASCAUD, TSCDD, adjoint au chef du bureau ingénierie, exploitation et sécurité
- M. Jérôme SUDRON, TSCDD, chargé de sécurité routière au BIESR

Article 3:

En application de l'article 2 du présent arrêté, les agents désignés ci-dessus, agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction interdépartementale des routes centre-ouest peuvent exercer la délégation conférée par M. Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes du Centre Ouest, selon les modalités définies ci-après :

NIVEAU	UNITE	DECISIONS POUVANT ETRE SIGNEES SUIVANT LA CODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 1 ^{et} JUIN 2015
DIRECTEURS ADJOINTS	Direction	Les mêmes que celles du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest
SECRETAIRE GENERALE ET SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	Secrétariat Général	Les mêmes que celles du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest à l'exception du VI, maintien dans l'emploi
CHEFS DE SERVICES	Tous chefs de service	I) 4) paragraphe 5 II) paragraphes 2, 16 III) paragraphes 2, 5, 6, 7, 8,9, 12, 14, 15 X)
	Chef de service politiques et techniques	Outre les compétences attribuées aux chefs de service, XI) paragraphe 2
CHEFS DE DISTRICTS, RESPONSABLES DE POLES ADMINISTRATIFS OU EXPLOITATION DES DISTRICTS, CHEFS D'ANTENNES DU DISTRICT AUTOROUTIER, CHEFS DE CENTRE, OPA, RESPONSABLES DES	Tous chefs de district, chefs d'antennes, responsables de pôle administratif et de pôle exploitation, responsable du pôle technique de Guéret	I) 4) paragraphe 5 II) paragraphes 2, 16 III) paragraphes 2, 5, 6, 7,8, 9, 12, 14, 15 VIII)
POLES TECHNIQUES DE POITIERS ET GUERET, ET PERSONNELS ENUMERES à L'ARTICLE 2.6	Chef du district Autoroutier, chefs d'antenne et responsable du pôle administratif du district autoroutier	XI) Paragraphe 2

Tous chefs de centre, OPA, responsable du pôle technique de Poitiers et personnes désignées dans l'article 2.6	II) Paragraphes 2, 16 III) Paragraphes 2, 5, 14, 15
Tous chefs de bureaux ou de pôles mentionnés à l'article 2.5, et 2.7	I) 4) paragraphe 5 II) Paragraphes 2, 16 III) Paragraphes 2, 5, 6, 7,8, 9, 12, 14, 15
Chef du bureau des ressources humaines	Ensemble des paragraphes I à VIII à l'exception du paragraphe VI)
Chef du bureau commande publique et affaires juridiques	Outre les compétences attribuées aux chefs de bureau, ensemble du paragraphe XII
Chef du bureau administratif du secrétariat général	Outre les compétences attribuées aux chefs de bureau, l'article 1. du paragraphe III
	responsable du pôle technique de Poitiers et personnes désignées dans l'article 2.6 Tous chefs de bureaux ou de pôles mentionnés à l'article 2.5, et 2.7 Chef du bureau des ressources humaines Chef du bureau commande publique et affaires juridiques Chef du bureau administratif

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Limousin.

Fait à Limoges le 0 8 SEP. 2015

Le directeur interdépartemental des routes centre-ouest

Denis BORDE



Subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO Décision n° 2015 - 8

Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2015 du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, nommant M. Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest à compter du 1er juin 2015;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-82 du 1° juin 2015 donnant délégation de signature à M. Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 203, 217, 309, 722 et 723 du budget de l'État :

Vu l'organigramme approuvé de la Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;

Décide

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Philippe LAFONT, directeur adjoint « exploitation »
- M. Jean-Pierre JOUFFE, directeur adjoint «développement»,

à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service ci-après :

- Mme Laurence CHAPELAIN, secrétaire générale,
- M. Hervé MAYET, chef du service des politiques et des techniques,
- Mme Corinne MAFRA, chef du service qualité et relations avec les usagers,
- M. Dominique BIROT, chef du service ingénierie routière,
- En cas d'empêchement de la secrétaire générale, à M. Benoit POUGET, secrétaire général adjoint
- à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

- les accords-cadres ou marchés à bons de commande d'un montant inférieur à 125 000 euros hors taxes
- les bons de commande découlant d'un accord-cadre ou d'un marché à bons de commande d'un montant inférieur à 125 000 euros hors taxes pour les fournitures et services et 250 000 euros hors taxes pour les travaux
- les autres engagements juridiques de toute nature d'un montant inférieur à 125 000 euros hors taxes pour les fournitures et services et 166 000 euros hors taxes pour les travaux
- les pièces de liquidation des recettes de toute nature

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités ci-après :

- M. Christophe BLANCHON, chef du pôle des moyens généraux et informatique (SG)
- Mme Nelly CARTELIER, chef du bureau administratif et gestion (SPT)
- à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :
- les engagements juridiques de toute nature, y compris les marchés publics à procédure adaptée et les accords-cadres, d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes pour les études et 90 000 euros hors taxes pour les travaux, fournitures et services.
- les pièces de liquidation des recettes de toute nature

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de district et aux chefs des antennes du district autoroutier A20 et au responsable du pôle technique de Guéret ci-après :

- M. Gérard PEYROT, chef du district de Guéret par intérim jusqu'au 30 septembre 2015
- M. Guillaume LIBERT, chef du district de Guéret à compter du 1er octobre 2015
- M. Jean-Marc LEPINCON, chef du district de Poitiers par intérim
- Mme Florence TIBI, chef du district autoroutier A 20
- M. Cédric JOSEPH, chef du district de Limoges
- M. Vivien LAPEYRE, chef du district de Périgueux
- M. Christian DUVOUX, chef de l'antenne de Feytiat, chef de l'antenne d'Uzerche par intérim
- M. Eddy CHAMBON, chef de l'antenne d'Argenton sur Creuse,
- En cas d'empêchement de M. Gérard PEYROT, chef du district de Guéret par intérim, M. Pascal DARFEUILLE, jusqu'au 30 septembre 2015
- à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

les engagements juridiques de toute nature, y compris les marchés publics à procédure adaptée et les accords-cadres, d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes pour les études et 90 000 euros hors taxes pour les travaux, fournitures et services.

Article 5 : Sur proposition des chefs de service, des chefs d'unité et des chefs de districts mentionnés à l'article 2, 3 et 4, et sous leur responsabilité pleine et entière, subdélégation de signature est donnée :

aux chefs d'unité ou adjoints aux chefs d'unité ci-après :

- M. Eddie JACQUET, chef du BIESR (SPT)
- M. Denis GUILLON, chef du BOA (SPT)
- Mme Dominique WANGERMEE, responsable du pôle ressources humaines (SG)
- Mme Noëlle CHARBONNIER, adjoint au responsable des moyens généraux et informatique (SG)
- Mme Maïna QUARTIER, chargée de la gestion centrale de la flotte au BAG (SPT)

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

les engagements juridiques de toute nature, y compris les marchés publics à procédure adaptée et les accords-cadres, d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes pour les fournitures, services et travaux.

Article 6 : Sur proposition des chefs de service, des chefs d'unité et des chefs de districts mentionnés à l'article 2, 3 et 4, et sous leur responsabilité pleine et entière, subdélégation de signature est donnée :

aux responsables de pôle exploitation ci-après :

- M. Dominique LEOBON, responsable de pôle exploitation du district de Limoges
- M. Jean-Marc LEPINCON, responsable de pôle exploitation du district de Poitiers
- M. Gérard PEYROT responsable du pôle exploitation du district de Guéret
- M. Franck MATELAT responsable du pôle exploitation du district de Périgueux

aux responsables de pôle administratif ci-après :

- M. Philippe DARDANT, responsable du pôle administratif du district autoroutier A 20
- Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, responsable du pôle administratif du district de Périgueux,
- M. Philippe LEMEUNIER, responsable du pôle administratif du district de Guéret
- Mme Loetitia DESCHAMPS, responsable du pôle administratif du district de Poitiers,
- à M. Stéphane CHARRET, adjoint délégué à la RN 151 de l'antenne d'Argenton du district autoroutier A20,
- à Mme Isabelle LAURIN, responsable du pôle technique du district de Poitiers,
- à M. Gilles PASCAUD, responsable du CIGT, adjoint au chef du BIESR,
- à M. Eric RENAUDIE, chef de pôle maintenance du BIESR pour le pôle maintenance et investissement, équipements dynamiques, informatiques et réseaux du BIESR.
- à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, les engagements juridiques de toute nature, y compris les marchés publics à procédure adaptée et les accords-cadres, d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes.
- Article 7 : Sur proposition des chefs de service, des chefs d'unité et des chefs de districts mentionnés à l'article 2, 3 et 4, et sous leur responsabilité pleine et entière, subdélégation de signature est donnée :

aux responsables d'antenne, de base de travaux, de chefs d'unité ou agents suivants :

- M. Eric BERTE, chef de projet (SIR)
- Mme Françoise CHEVIN, chef de projet (SIR)
- M. Olivier STONS, chef de projet (SIR)
- M. Hassane STITOU, chef de projet (SIR)
- M. Pierre RICARD, chef de pôle assistance et gestion (SIR)
- Mme Anne-Marie MAURY, adjointe au chef de pôle assistance et gestion (SIR)
- Mme Isabelle RIBEIRO, chef du BPMO (SPT)
- M. Thierry REYNAUD, chargé de mission ingénierie de l'entretien routier (SPT)
- M. Lionel BUIL, assistant du gestionnaire central de la flotte au BAG (SPT)
- Mme Elisabeth BONNET, adjointe du chef de pôle commande publique et affaires juridiques, chef du pôle commande publique et affaires juridiques par intérim (SG), à compter du 1er septembre 2015

- Mme Isabelle DEVEAUD, chef du pôle administratif (SG)
- Mme Marie-Claire ESTRADE, chef du pôle recrutement et formation (SG)
- M. Michel POITELON, chef du pôle santé et sécurité au travail (SG)
- Mme Joëlle MARCHAL, adjointe du chef de pôle ressources humaines(SG)
- M. Bertrand DANES, chargé de la mission contrôle de gestion (SQRU)
- M. Clément BOURCART, chargé de la mission qualité développement durable (SQRU)
- M. Fabrice SALIBA, chargé de la mission relations usagers communication (SQRU)

aux chefs des centres d'entretien et d'intervention et responsables OPA ci-après :

- M. Bruno BONNET, chef du CEI d'Agen,
- M. Philippe COUTURIER, chef du CEI de Lamaids-Gouzon
- M. Daniel DANG, chef du CEI de Périgueux,
- M. Thierry DUCHENE, chef du CEI de Bessines,
- M. Sébastien CLOPEAU, chef du CEI de Poitiers
- M. Marc GERMANNAUD, chef du CEI de Bellac, chef du CEI de Lussac par intérim,
- M. Patrick BREILLAD, chef du CEI de Bressuire
- M. Belaïd MEDASSI, chef du CEI de Guéret,
- M. Pascal MONTEIL, chef du CEI de la Souterraine
- M. Marcel GUISSET, chef du CEI de Castillonnès
- M. Denis MERCERON, chef du CEI de Bourges
- Mme Catherine PICAVET, chef du CEI d'Argenton
- M. Dominique RONDIER, chef du CEI de Vatan
- M. Romuald RHODES, chef du CEI d'Uzerche
- M. Laurent PEYRIE, chef du CEI de Brive,
- M. Pierre NICOLAS, chef du CEI de Feytiat,
- M. Frédéric PRIOULT, chef du CEI d'Etagnac à compter du 1er septembre 2015
- M. Bernard NOURISSON, responsable du CES de Limoges
- M. Christophe DOUTRE, chef du CEI de Limoges
- M. Jacky JAUD, responsable de l'atelier mécanique et magasin de Poitiers
- M. Dominique MARTEAU, responsable du CES de Poitiers

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, les engagements juridiques de toute nature, y compris les marchés publics à procédure adaptée et les accords-cadres, d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes.

Article 8 : Sur proposition des chefs de districts mentionnés à l'article 4, des chefs de centre mentionnés à l'article 7, et sous leur responsabilité pleine et entière, subdélégation de signature est donnée :

aux techniciens supérieurs du développement durable en poste au district autoroutier suivants :

- M. Jacques ALEXANDRE, Antenne d'Uzerche
- M. Thierry MOUZAC, CEI de Brive
- M. Jean-Noël PINTO DE MAGALHAES, CEI de Feytiat
- M. Jean-François TAMISE, CEI de Feytiat,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, les engagements juridiques de toute nature, y compris les marchés publics à procédure adaptée et les accords-cadres, d'un montant inférieur à 1 600 euros hors taxes.

Article 9 : Sur proposition des chefs de districts mentionnés à l'article 4 et des chefs de centre mentionnés à l'article 7 et sous leur responsabilité pleine et entière, subdélégation de signature est donnée aux chefs d'équipe en poste dans les centres d'entretien et d'intervention et responsable OPA ci-après :

- M. Daniel PEYRAT, chef d'équipe au CEI de Brive
- M. Arnaud RICOU, chef d'équipe au CEI de Brive
- M. Patrick MERCIER, chef d'équipe au CEI de Brive
- M. Joël MARTIN, chef d'équipe au CEI de Brive
- M. Eric PRESSET, chef d'équipe au CEI de Brive, à compter du 1er septembre 2015
- M. Philippe PROUILHAC, chef d'équipe au CEI de Brive, à compter du 1er septembre 2015
- M. Alain BRETTE, chef d'équipe au CEI d'Uzerche
- M. François DANCIE, chef d'équipe au CEI d'Uzerche
- M. Philippe GRAILLE, chef d'équipe au CEI d'Uzerche
- M. Philippe JAUGEY, chef d'équipe au CEI d'Uzerche
- M. Pascal MAGNE, chef d'équipe au CEI d'Uzerche
- M. Marc MAURY, chef d'équipe au CEI d'Uzerche
- M. Jacques CHARLOTIN, chef d'équipe au CEI de Feytiat
- M. Alain CHASSAGNE, chef d'équipe au CEI de Feytiat
- M. Cyrille DUPUY, chef d'équipe au CEI de Feytiat
- M. David ERNAULT, chef d'équipe au CEI de Feytiat
- M. Michel GRETHEN, chef d'équipe au CEI de Feytiat
- M. Olivier LALLEMAND, chef d'équipe au CEI de Feytiat
- M. Christophe MOURET, chef d'équipe au CEI de Feytiat
- M. Gregory VIEL, chef d'équipe au CEI de Feytiat, à compter du 31 août 2015
- M. Philippe GOURSEAUD, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Jean-Louis GOURSEAUD, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Christophe GUILLE, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Jean-Marc JAMMET, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Hervé LECUGY, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Éric LEPRIEUR, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Alain NEGRIER, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Emmanuel ROULLET, chef d'équipe au CEI de Bessines
- M. Dominique BAUDAT, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Olivier DEJOIE, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Philippe FERRANDON, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Thierry HERAUD, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Christian LAFOND, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Thierry MESNARD, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Florent MOREAU, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Fabrice PERRIN, chef d'équipe au CEI d'Argenton
- M. Thierry DECHAUMONT, chef d'équipe au CEI de Vatan
- M. Jérôme CIDERE, chef d'équipe au CEI de Vatan
- M. Eric FRANCIERE, chef d'équipe au CEI de Vatan
- M. Patrice GENET, chef d'équipe au CEI de Vatan
- M. Eric AMPILHAC, chef d'équipe au CEI de Vatan
- M. Thierry RIOULT, chef d'équipe au CEI de Vatan
- M. Franck ROBERT, chef d'équipe au CEI de Vatan
- M. Bruno TANCHOUX, chef d'équipe au CEI de Vatan
 M. Pascal ROUSSELET, chef d'équipe au CEI de Bourges
- M. Philippe MOTTRY, chef d'équipe au CEI de Bourges
- M. Jean-Bernard GAUTIER, chef d'équipe au CEI de Bourges, à compter du 1^{er} septembre 2015
- M. Christian BONAMY, chef d'équipe au point d'appui de Châteauroux
- M. Jérôme CHAMPIGNEUX, chef d'équipe au point d'appui de Châteauroux
- Mme Sandrine ALBERT, chef d'équipe au CEI de Gouzon
- M. Fernand ALFONSO, chef d'équipe au CEI de Gouzon
- M. Dominique DEVILLIERS, chef d'équipe au CEI de Lamaids
- M. Stéphane VITTE, chef d'équipe au CEI de Lamaids
- M. Jean-Pierre ARCHAMBAULT, chef d'équipe au CEI de Guéret
- M. Thierry RABETTE, chef d'équipe au CEI de Guéret
- M. Denis GROLIERE, chef d'équipe au CEI de Guéret
- M. Gilles LABOURIER, chef d'équipe au CEI de Guéret
- M. Francis ALLOCHON, chef d'équipe au CEI de Guéret

- M. Alain JOUANNY, chef d'équipe au CEI de La Souterraine
- M. Frédéric LABOUILLE, chef d'équipe au CEI de la Souterraine
- M. Gilles LEFAURE, chef d'équipe au CEI de La Souterraine
- M. Bernard MARTIN, chef d'équipe au CEI de La Souterraine
- M. Dominique MOUTAUD, chef d'équipe au CEI de La Souterraine
- M. Alain BONNAUD, chef d'équipe au CES de Limoges
- M. Martial AUDEBAULT, chef d'équipe au CEI d'Etagnac
- M. Patrick PRADIGNAC, chef d'équipe au CEI d'Etagnac
- M. Gérard RAINAUD, chef d'équipe au CEI d'Etagnac
- M. Bernard DESTOUESSE, chef d'équipe au CEI d'Etagnac
- M. Hervé LASPOUGEAS, chef d'équipe au CEI de Limoges
- M. Christian PIOT, chef d'équipe au CEI de Limoges
- M. Gregory GABARD, chef d'équipe au CEI de Limoges
- M. Jean-Pierre GARRE, chef d'équipe au CEI de Limoges
- M. Didier SIMON, chef d'équipe au CEI de Limoges
- M. Serge RATIE, chef d'équipe au CEI d'Agen
- M. Gilbert MASSON, chef d'équipe au CEI d'Agen, jusqu'au 31 octobre 2015
- M. Pierre MISWALD, chef d'équipe au CEI d'Agen
- M. Jacques BOUYSSET, chef d'équipe au CEI d'Agen
- M. Christian BREHAMEL, chef d'équipe au CEI d'Agen, à compter du 1er septembre 2015
- M. Pascal PIMOUGUET, chef d'équipe au CEI de Castillonnès
- M. Jean-Claude VINCENT, chef d'équipe au CEI de Castillonnès
- M. Éric YANN, chef d'équipe au CEI de Castillonnès
- M. Thierry FOUCHE, chef d'équipe au CEI de Castillonnès
- M. Bruno CEYSSAT, chef d'équipe au CEI de Périgueux, à compter du 1er septembre 2015
- M. Serge FEDOU, chef d'équipe au CEI de Périgueux
- M. Francis DESCHAMPS, chef d'équipe au CEI de Périgueux
- M. Christian GATAULT, chef d'équipe au CEI de Périgueux
- M. Hervé AUCHER, chef d'équipe au CEI de Périgueux, à compter du 1et juillet 2015
- M. Daniel CANLER, chef d'équipe au point d'appui de Thiviers
- M. Pascal CLAUD, chef d'équipe au point d'appui de Thiviers
- M. Alain VANEY, chef d'équipe au point d'appui de Thiviers
- M. Christian ROCHE, chef d'équipe au CEI de Bellac
- M. Lucien AUTEF, chef d'équipe au CEI de Bellac,
- M. Nicolas LARBALETTE, chef d'équipe au CEI de Bellac
- M. Frédéric TRICARD, chef d'équipe au CEI de Bellac, à compter du 14 septembre 2015
- Mme Emmanuelle SEEUWS, chef d'équipe au CEI de Lussac
- M. Serge FORT, chef d'équipe au CEI de Lussac
- M. Christophe LHERMITE, chef d'équipe au CEI de Lussac
- M. Pascal AUDOUX, chef d'équipe au CEI de Lussac
- M. Vincent COLIN, chef d'équipe au CEI de Poitiers
- M. Jérôme MONNEAU, chef d'équipe au CEI de Poitiers
- M. Frédéric TURPEAU, chef d'équipe au CEI de Poitiers
- M. Yann TURPAUD, chef d'équipe au CEI de Poitiers
- M. Jean-François BOULIN, chef d'équipe au CEI de Bressuire
- M. Jacques MALASSINGNE, chef d'équipe au CEI de Bressuire
- M. Patrice PIMBERT, chef d'équipe au CEI de Bressuire
- M. Eric POUPLIN, chef d'équipe au CEI de Bressuire

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, les engagements juridiques de toute nature, y compris les marchés publics à procédure adaptée et les accords-cadres, d'un montant inférieur à 250 euros hors taxes.

Article 10 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur interdépartemental des Routes Centre Ouest sont chargés de l'application et de la tenue à jour de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Limousin.

Fait à Limoges, le 0 8 SEP. 2015

Le Directeur Interdépartemental Le directeur Routes Centre-Ouest